SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

A3.1/BAU

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies.
Gênant peu la circulation
En dehors de la chaussée

A31	D1c	F47	Add.	Add.	Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99
1100	900	600 x 900	300 m 1100 x 300	500 m 1100 x 300	
*5 (2)	*1 (1)	2	2	*1 (2)	1 (SPW) (2)
Type I-Annexe 3 A.M.07.05.99	Type II-Annexe 2 A.M.07.05.99	Responsable Signalisation RS H. lettres 15 cm.	ZONE TAMPON 100 m Min.		
1 (SPW) (2)	ou	1	SPW (3)		

A.1

Remarques :

1. Les signaux sont répétés à gauche.

2. Les signaux A31 et D1c seront incorporés dans un dispositif du Type I de l'annexe 3 de l' A.M. du 07.05.99.

3. Une zone tampon de 100 m. min. sera prévue en amont du chantier. Aucun dépôt de matériel ou matériaux n'y sera toléré.

* signal placé dans dispositif type I-Annexe 3.
SPW : Signalisation supplémentaire à l' A.M.
(SPW) : alternative A.M. imposée par le SPW

CHANTIERS DE 1ère CATEGORIE

A3.1/BAU

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies.
Gênant peu la circulation
En dehors de la chaussée

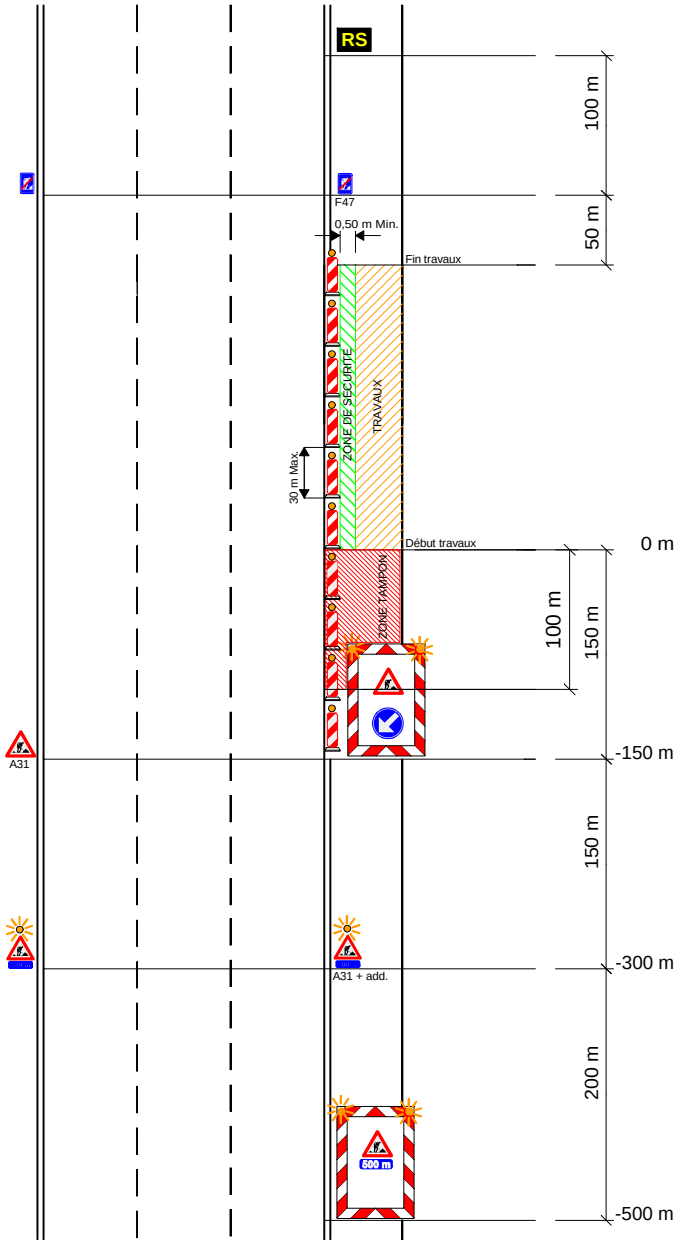

18/10/2012